

Faits d'actualité

J. H.

Volume 38, numéro 1, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103680ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103680ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

H., J. (1970). Faits d'actualité. *Assurances*, 38(1), 37–46.
<https://doi.org/10.7202/1103680ar>

Faits d'actualité

par

J. H.

I — Les obligations et les actions dans un marché bouleversé

Dans son bulletin de février 1970, une importante maison de fiducie et de placements nous apporte quelques chiffres qui ne manquent pas d'intérêt. Ils ont trait au comportement réciproque des obligations et des actions dans le contexte monétaire depuis cinq ans.

37

En voici un exemple: le prix des obligations du Canada 5% 1988, de décembre 1964, moment où elles ont été mises sur le marché, à décembre 1969. Voici l'évolution de la valeur marchande d'un titre de \$100,000:

Décembre 1964	—	\$100,000
Décembre 1965	—	\$ 94,250
Décembre 1966	—	\$ 90,500
Décembre 1967	—	\$ 82,250
Décembre 1968	—	\$ 76,500
Décembre 1969	—	\$ 67,500

L'acheteur d'une obligation de \$100,000 en décembre 1964 n'a plus, en 1969, qu'un titre valant \$67,500 au cours du marché. Son propriétaire a-t-il perdu \$32,500 dans l'intervalle, à une époque où le gouvernement est le même et où la situation financière de celui-ci n'est ni meilleure, ni pire? Oui, s'il vend son titre le 31 décembre 1969. Non, s'il le garde jusqu'en 1988, moment où il sera entièrement remboursé du prix de \$100,000 qu'il a payé en 1964. Dans l'intervalle, la valeur de liquidité est considérablement réduite. Par ailleurs, si le propriétaire est une banque, une société de fiducie ou une compagnie d'assurances, on acceptera qu'on le compte dans le bilan à la valeur amortie ou à la valeur marchande

selon le contrôle officiel. La différence est considérable; comme on sait.

On avait toujours accordé la plus grande stabilité aux obligations de l'État. Elles l'ont perdue avec les variations du prix de l'argent. Elles ne le reprendront partiellement ou entièrement que si le marché retrouve sa stabilité: ce qui est bien éloigné et peu probable dans un avenir plus ou moins lointain.

38

Récemment, il y a eu légère amélioration. On a eu recours davantage aux emprunts à long terme, avec une légère baisse du coupon. Le marché est encore peu sûr cependant et les pronostics bien contradictoires. À en juger par ce qui se passe ou s'annonce, ceux qui ont joué sur l'argent à meilleur prix au printemps n'auront pas eu entièrement tort, mais tout sera une question de degré.



Même si la Bourse a été faible, nerveuse, déprimée, fantasque, depuis décembre 1964, les actions dans l'ensemble ont donné un meilleur résultat que les obligations. Ainsi, l'index de la Bourse de Toronto qui était à 165.9 en décembre 1964 était à 186.4 en décembre 1969, soit 12.5% plus haut, après être tombé à 147.6 en décembre 1966. L'action présente un risque théoriquement plus grand que l'obligation, même si, en période d'inflation, cette dernière perd toutes ses vertus d'équilibre et de stabilité. De valeur de tout repos, elle devient une peau de chagrin qui se rétrécit momentanément d'année en année avec le prix croissant de l'argent. On assiste ainsi à un renversement des valeurs assez curieux à observer. Dans un esprit de prudence, les gens évitent le risque en souscrivant à des emprunts temporaires qui, par leur importance même, contribuent à augmenter l'instabilité du marché, à rendre de plus en plus cher le loyer de l'argent et, par voie de conséquence, à entraîner la chute des cours des obligations. À tel

point que, théoriquement et pendant un temps, à cause de sa mobilité et du non-plafonnement de son rendement, l'action est mieux servie par l'inflation. Elle représente la valeur immédiate ou lointaine de l'entreprise. Celle-ci hausse ses prix autant que le permettent demande et concurrence, en tenant compte de l'augmentation rapide de ses frais. Même si son chiffre d'affaires est à la hausse, ses dépenses sont beaucoup plus grandes par l'augmentation des prix des matières premières et par les salaires et les frais généraux plus élevés. À leur tour, les profits sont grugés par l'impôt qui prend sa large part. La cote de l'action tient plus ou moins le coup, mais à cause de cela, la Bourse reste indécise. Elle accueille inexorablement les mauvaises nouvelles, en les intensifiant au besoin. Cela la rend nerveuse, instable; ce qui traduit bien l'inquiétude générale. Tout est prétexte à rompre l'équilibre: la situation politique, les revendications ouvrières, les offensives de l'État en matière d'impôt, la concurrence étrangère à la faveur des aventures de GATT, etc. Les affaires sont un agréable passe-temps, croient ceux qui n'en font pas. C'est une des rares jungles qui subsistent dans une société qui, pour être civilisée — au sens le plus matériel du mot — n'en garde pas moins les instincts des peuplades les moins évoluées.

39

Devant tout cela, le public est inquiet et ballotté. Achètera-t-il des obligations dont la valeur fluctue de mois en mois avec le loyer de l'argent, ou des actions contre lesquelles tout s'acharne, mais qui résistent tant bien que mal. Il est un peu dans la situation de l'âne de Buridan. Peut-on l'en blâmer? Comme c'est de son optimisme que dépendent en définitive les fluctuations de la cote en bourse, ne tourne-t-on pas dans un cercle? Les techniciens sont bien embarrassés pour donner un avis. Certains indices semblent indiquer qu'on s'achemine doucement (oh! bien doucement) vers une certaine fermeté des cours et des opinions. C'est à peu près tout ce que l'on puisse dire en ce moment.

II — Pour le français universel

40 Dans les *Écrits du Canada français*, M. Henri Bélanger consacre un long article à la langue que nous parlons et à son enrichissement par le fonds autochtone, c'est-à-dire par les canadianismes. Je suis d'accord avec lui que beaucoup d'entre eux sont savoureux et qu'il ne faut pas les mettre de côté. Je ne le suis pas, cependant, quand il tend à faire de notre langue l'infâme jargon qu'elle deviendrait si nous la laissions envahir petit à petit par des formes incorrectes ou par des mots qui ont leur équivalent dans le français universel, sous le prétexte facile que les termes nouveaux sont du cru et que, de tous temps, le français et l'anglais se sont enrichis d'apports extérieurs. Qu'on n'accepte pas tout ce que le français nous suggère, j'en suis, mais je ne peux pas aller plus loin; la source de notre parler doit être essentiellement le français universel. Je m'oppose à ce qu'on reconnaisse tout ce que la langue populaire nous apporte insidieusement. M. Bélanger nous cite l'exemple de Gilles Vigneault qui a composé d'extraordinaires chansons, inspirées de notre milieu. On pourrait également mentionner Félix Leclerc. Si les deux nous plaisent, c'est plus à cause de leur sens poétique que par la qualité des mots qu'ils emploient. M. Bélanger aurait pu parler aussi de Michel Tremblay qui a écrit les « Belles Sœurs » : une pièce d'une remarquable qualité dramatique. Ce qui m'a frappé dans son texte, c'est plus la misère du milieu qu'il évoque que la langue ordurière, exaspérante de ses personnages. Il ressort de la pièce une impression profondément humaine. Aurait-il obtenu le même effet s'il avait fait parler ses personnages comme les précieuses ridicules ou comme des puristes ? Non, assurément. Qu'on emploie la langue de ses personnages, cela est raisonnable. Autrement, on atteint au ridicule de ce film où les Hurons parlaient à l'imparfait du subjonctif. De là à vouloir que chacun s'exprime dans le plus pur « joual », je pense qu'il y a une énorme différence. Une

fois pour toutes, il faudrait reconnaître qu'il y a le langage des gens incultes, qui est souvent très coloré, et la langue des gens instruits. Pour être compris, ceux-ci emploient le français universel contre lequel s'insurge M. Bélanger. Et cependant, son texte est écrit dans l'esprit même qu'il condamne et parfois aussi avec une étonnante préciosité. G.P.

III — *L'assurance sur la vie et l'impôt fédéral*

41

Les non-initiés continuent de ne pas voir très clair dans la portée immédiate ou lointaine de la nouvelle politique fiscale du gouvernement fédéral. Ce que l'on sait bien, cependant, c'est:

a) que l'État va faire rentrer dans ses coffres des taxes beaucoup plus importantes que celles qu'il percevait jusqu'ici;

b) que ce sont les inspecteurs du service de l'Impôt sur le revenu qui décideront de la cotisation et non ceux du service des assurances comme par le passé: ceux-ci étant, en toute conscience, beaucoup plus préoccupés par la sécurité des entreprises que par l'importance des taxes à verser à l'État. Non pas que les inspecteurs du service des assurances aient été plus généreux qu'ils auraient dû l'être: ils taxaient suivant les normes reconnues. Ils ont fait leur travail avec régularité, mais dans un état d'esprit différent de celui qu'on veut maintenant établir.

Les assureurs vie ont livré une bataille serrée contre les services de l'Impôt pour faire préciser la politique du gouvernement. On en trouve le résultat dans un document qui s'intitule "TAX MANUAL OF THE CANADIAN LIFE INSURANCE ASSOCIATION". Touffu, bourré de détails, mais ordonné, sectionné en chapitres et complété d'une table alphabétique, il est incompréhensible pour le commun des mortels, mais abordable sans doute pour l'*Initié*, ce jongleur de métier pour qui

42

rien n'est hermétique. Nous nous inclinons devant notre incompetence, en laissant la place aux experts-comptables spécialisés, aux actuaires et autres magiciens. Aidés de leurs machines électroniques, ils peuvent préciser l'offensive de l'État et lui donner une forme concrète. Devant le texte que nous avons sous les yeux, il faut reconnaître qu'ils auront beau jeu à demander à leur cerveau de se livrer à une gymnastique peu plaisante, mais efficace. Nous leur souhaitons bonne chance, devant cette littérature rebu- tante, mais qui apportera à l'État une ample moisson. Peut-on le blâmer de ne plus vouloir se contenter de miettes, même abondantes, d'exiger plutôt une part substantielle du gâteau ? Non, mais — tel le soliveau de Lafontaine — qu'il a agité fortement les eaux tranquilles de l'étang ! L'industrie se défend en présentant des mémoires au gouvernement. Certains sont fort intéressants et très près de la réalité.

IV — I.T.T. et la Hartford

I.T.T., c'est-à-dire International Telegraph & Telephone¹ est un conglomérat qui groupe une soixantaine d'affaires importantes. Elle veut englober la Hartford, une des affaires d'assurances les mieux dirigées aux États-Unis. Les présidents sont d'accord, comme les actionnaires. Le gouvernement l'est moins et même pas du tout.² Il s'oppose au projet, avec une énergie dont ne s'accommode pas l'importance des personnes en jeu.

Le ministère de la Justice du gouvernement central a également entravé d'autres fusions de même genre. Tous ne sont pas habitués à ce qu'on les empêche de faire ce qu'ils veulent. Ils savent, cependant, qu'on ne se heurte pas sans

¹ I.T.T. était à l'origine, une petite compagnie de téléphone aux Caraïbes.

² Ainsi récemment, le Commissaire des assurances de l'État du Connecticut s'objectait catégoriquement. Il faut lire sa fougueuse opposition dont on trouve le texte résumé dans ce dynamique organe qu'est *Analysis* de Dirk Bros.

risque à un service de Washington ou à un État qui s'oppose à certains projets qui, dans l'esprit de leurs dirigeants, équivalent à une atteinte à la liberté du commerce. À l'époque des Carnegie, Morgan, Rockefeller et de Théodore Roosevelt, on faisait à peu près ce qu'on voulait. Personne n'invenait. Les fortunes s'accumulaient sans contraintes, sans impôts. Devant de pareilles richesses, dont ils ne savaient que faire, les plus intelligents ont souvent constitué des fondations qui ont réparti le trop plein entre les œuvres de toute espèce. L'État ne veut plus tout laisser faire. Il taxe lourdement pour lui permettre d'exécuter son programme de mesures sociales. Il est coriace aussi. Sous prétexte de conserver la liberté du commerce, il brise les trusts et cherche à empêcher l'imposition des prix de monopole. Il n'a pas encore pu éviter que les conglomérats ne se forment. I.T.T. est l'un des plus actifs. Il a à sa tête un homme d'une puissance de travail formidable, paraît-il, véritable ordinateur, dit l'*Entreprise*, qui dirige son empire tambour battant. Acceptera-t-il l'ukase de l'État, qui veut l'empêcher de mettre la main sur la Hartford? Il sera intéressant de suivre la chose, car si le président Geneen¹ réussit son coup de filet, malgré l'opposition des services officiels, d'autres suivront.

43

VII — Les résultats techniques de 1969 en assurance

Les premiers chiffres ne sont pas bons dans l'ensemble du Canada. En un an, le bénéfice technique de 40 millions environ, en 1968, s'est transformé en une perte technique de 53 millions.² Nous n'avons pas encore assez de détails pour analyser ce dernier chiffre. Notons simplement que l'année a été lourde, difficile et qu'elle se traduit une fois de plus

¹ Voir dans « *Entreprise* » d'août 1969, une étude sur I.T.T. et son essor et dans « *Analysis* » du 15 décembre, une autre étude sur l'opposition de l'État du Connecticut, laquelle porte davantage sur la forme que sur le fond, semble-t-il.

² 53 millions affirme le *Financial Post*; 61 millions a estimé plus récemment le Service des assurances fédérales, ce qui est encore plus mal.

par une perte que ne parvient pas toujours à compenser le rendement du portefeuille individuel des sociétés. C'est dans des années comme celle-là qu'on constate combien sont essentielles les réserves de toute espèce que l'assurance privée doit constituer si elle veut résister aux aléas du métier.

Le *Financial Post*, à qui nous empruntons ces chiffres, a un commentaire brutal, mais non dénué d'intérêt. Le voici :

44

« The curious truth is that this industry appears to have learned very little indeed from its lengthy history of pain and travail. Why don't its associations or member companies develop more extensive and reliable techniques of prediction ? The industry desperately needs more casualty actuaries. It could do with an infusion of knowledgeable economists. Maybe some social scientists would be even more important in telling its owners what's going on in the real world.

Certainly the fire and casualty insurers run some special risks of their own. They have to set rates today for claims that will be paid tomorrow. Theirs is an extremely sensitive business politically and in the setting of rates they know every government in the land is breathing down their collective collar. »

Imagination, nouvelles méthodes, emploi de chercheurs, de théoriciens assez près de la pratique pour ne pas l'ignorer superbement, voilà autant de suggestions que nous avons faites régulièrement depuis des années. Si nous citons le témoignage du *Financial Post*, c'est qu'il s'ajoute au nôtre et à beaucoup d'autres. I.B.C. a fait un effort dans ce sens depuis sa création. Il ne faudrait pas lui ménager les ressources pour qu'il puisse faire davantage.

VIII — L'incendie dans les grands immeubles

Nous avons signalé ici les problèmes que présente l'incendie dans les immeubles élevés. Comme ils sont généralement en matériaux résistant au feu, sinon incombustibles, ce n'est pas tant la destruction totale qui est à craindre que la carbonisation des matières combustibles, la fumée dégagée

et l'eau employée pour éteindre. Si le feu est généralement localisé à un étage ou deux lorsqu'on ne parvient pas à l'éteindre dès le début, par contre, la fumée et l'eau pénètrent partout par les conduites de ventilation ou de climatisation et par les ouvertures verticales. La fumée présente, en particulier, un risque sérieux pour les occupants. Dans un bulletin récent du National Research Council (10 - no 1), on mentionne les difficultés d'évacuation de l'immeuble par suite:

a) de l'accumulation de fumée dans les escaliers et les puits d'ascenseur;

b) de la difficulté ou de l'impossibilité d'utiliser les ascenseurs dans ces moments critiques;

c) de l'encombrement subit des escaliers qui ne sont pas faits pour recevoir un pareil afflux de gens énervés ou affolés et qui se pressent et s'entassent dangereusement à l'entrée et à la sortie.

Dans la 5e édition (1970) du Code National du Bâtiment, il sera question des mesures de sécurité à prendre dans le cas de ces immeubles. Il sera intéressant de voir comment on abordera la question pour des immeubles où, si l'extinction de l'incendie est rendue difficile par le nombre d'étages et l'insuffisance du matériel ou de l'approvisionnement d'eau, il y a un problème d'évacuation des lieux, à la lumière des exemples les plus récents.

IX — Le système métrique au Canada

Le ministre du Commerce et de l'Industrie vient de déposer à la Chambre des Communes, à Ottawa, un livre blanc au sujet du système métrique. Un *livre blanc*, ce n'est pas encore un projet de loi, c'est une étude faite par les services de l'État sur une question particulière que le gouvernement veut porter à la connaissance du public. On procède ainsi

généralement quand on veut donner aux contribuables le temps voulu pour étudier le document et communiquer leurs réactions aux services intéressés.

46

Vouloir imposer l'usage du système métrique à un pays qui s'est débrouillé jusque-là avec des poids et des mesures compliqués, ce semble être la chose la plus simple au monde. En pratique, la transformation du système est beaucoup plus complexe qu'elle ne le paraît. Le cas du Canada présente des problèmes, même si, avec la monnaie, la modification est faite depuis au-delà d'un siècle. Celle des poids et mesures reste à faire complètement puisqu'il faut s'astreindre à remplacer la livre et les onces par le kilogramme, ses subdivisions et ses multiples, le gallon, la pinte et la chopine par le litre et ses divisions, etc. Les mesures métriques ont un caractère bien plus scientifique et bien plus logique que le système actuel; mais il faut se rappeler qu'il aura fallu deux guerres, un grand brassage de gens et d'opinions pour qu'en milieu britannique on s'incline.

Faut-il noter qu'en France, dans le peuple, la livre et le sou s'emploient encore parfois après deux siècles ?¹ Et que dire de l'ancien et du nouveau franc ? Il y a encore des gens — et parmi les plus instruits — qui semblent un peu perdus dans leurs calculs en francs lourds ou en francs légers. Que sera-ce pour nous quand il faudra exprimer la température en degrés centigrades, le poids en kilogramme, et la distance en kilomètre ? Ce sera l'œuvre sans doute de générations, en dehors du milieu scientifique qui, lui, utilise les nouvelles mesures depuis longtemps. L'Angleterre y viendra peut-être plus rapidement que nous parce que calculer en pounds, shillings et pence présente une opération un peu compliquée même pour un britannique rompu à cette gymnastique depuis l'enfance.

¹ Institué en 1795, le système métrique devient légal en 1799, puis obligatoire en 1840. Larousse.